

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 29 JANVIER 2026

Secrétaire de séance : Madame MOUSSU Thérèse

Nombre de conseillers en exercice : 77 Présents : 49 Votants (dont 6 pouvoirs) : 55	L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 23/01/2026
---	--

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS, Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Bernard RENOU - DOMAGNE, Magali BUDOR - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Laurent FESSELIÉ - ETRELLES, Henri BEGUIN - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Amand LETORT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Mathieu VINCENT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Christian STEPHAN - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Claudine HUMBERT - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Gilbert GERARD - MOUSSE, Yves COLAS - MOUTIERS, Jean-Claude DENOULT - PRINCÉ, Christophe FESSELIÉ - ST AUBIN DES LANDES, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Jacqueline HAQUIN - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Pauline SEGRETAIN - VITRÉ, Paul LAPAUSE - VITRÉ, Alexandra LEMERCIER - VITRÉ, Anne BRIDEL - VITRÉ, Vanessa ALLAIN - VITRÉ, Erwann ROUGIER - VITRÉ, Nicolas Kerdraon - VITRÉ, Lionel LE MIGNANT - VITRÉ

Ont donné pouvoir :

Pierre GALANT donne pouvoir à Jean-Noël BEVIÈRE, Pascale CARTRON donne pouvoir à Elisabeth BRUN, Katia BONNANT donne pouvoir à Amand LETORT, Ludovic LE SQUER donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Jean-Luc DELAUNAY donne pouvoir à Stéphane DOUABIN, Constance MOUCHOTTE donne pouvoir à Anne BRIDEL

Etaient absents :

Christian HAMELOT, Nathalie CLOUET, Marie-Renée SAILLANT, Bertrand DAVID, Danielle DEVILLE, Catherine LECLAIR, Jean-Luc DUVEL, André BOUTHEMY, Joseph JEULAND, Anne-Marie MORLIER, Frédéric MARTIN, Karine MOREL, Yves GUERIN, Joseph JOUAULT, Erick GESLIN, Pierre LEONARDI, Danielle MATHIEU, Christophe LE BIHAN, Fabrice HEULOT, Jean-Yves BESNARD, Nicolas MIJOULE, Marie-Cécile TARRIOL

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 29 JANVIER 2026

- Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S.) 2024 en matière d'assainissement collectif et non collectif

La Vice-présidente expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles D.2224-1 à D.2224-5 qui imposent de réaliser un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service assainissement collectif ou d'assainissement non collectif (R.P.Q.S.) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitre communauté » ;

Vu la délibération n°2019_181 du conseil d'agglomération du 08 novembre 2019 portant révision des statuts de la communauté d'agglomération, rendant obligatoire les compétences « eau », « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines », à compter du 1er janvier 2020 ;

Vu les rapports annuels du délégataire 2024 (R.A.D) relatifs aux services gérés en concession ;

Vu les bilans annuels de fonctionnement établis par les exploitants ;

Vu l'avis favorable de la Commission Eau et Assainissement réunie le 21 octobre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 16 octobre 2025 ;

Vu les rapports sur le prix et la qualité du service assainissement collectif et sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif de l'année 2024, joints en annexe de la présente délibération ;

Considérant que les rapports sur le prix et la qualité du service assainissement collectif et sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif sont publics et permettent d'informer les usagers du service ;
Considérant qu'ils seront mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement et sur le site de Vitre Communauté ;

Il vous est proposé :

- **D'émettre un avis favorable sur les Rapports portant sur le Prix et la Qualité du Service en matière d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2024, tels que joints en annexe ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président à diffuser ce rapport pour consultation des usagers et services préfectoraux ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 55

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 55**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

La Secrétaire de séance,
Thérèse MOUSSU